

SEANCE DU
10 NOVEMBRE 2022

RAPPORT N° I-8
22SGADB0118

Nombre de conseillers en exercice :
25

Nombre de conseillers présents :
20

Date de convocation :
4 novembre 2022

Date d'affichage :
14 novembre 2022

OBJET:
Direction de la prospective et du
développement - Service habitat et
rénovation urbaine - Suppression et
création d'emplois

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote: 21**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 21**

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0**

Nombre de Conseillers :

- ayant donné pouvoir : 1
- n'ayant pas donné pouvoir : 4

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 10 novembre à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, vice-président.**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémy PINTO - M. Jean-Yves VERNOCHET - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - M. Philippe PIGEAU - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET - Mme Frédérique LEMOINE - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Daniel MEUNIER

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Sébastien GANE - M. Jean-Paul LUARD - M. Roger BURTIN - M. Bernard DURAND - M. Bernard FREDON -

CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Jeanne-Danièle PICARD
Mme Montserrat REYES
Mme Pascale FALLOURD
M. Jean-François JAUNET
M. GRONFIER (pouvoir à M. SOUVIGNY)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Bernard DURAND



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 6 octobre 2022, devenue exécutoire le 8 octobre 2022, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L.313-1 et L.332-8,

Vu l'avis du comité technique du 10 novembre 2022,

Le rapporteur expose :

« La politique de l'Habitat est un enjeu majeur pour le territoire de la CUCM. Elle participe du droit des habitants à un logement digne et abordable, du cadre de vie mais aussi de l'attractivité du territoire. Le territoire est en effet marqué, d'une part, par un dynamisme économique à consolider et, d'autre part, par une déprise démographique, notamment dans les centralités urbaines.

Afin d'inverser cette dynamique, le service Habitat est, notamment, mobilisé sur les objectifs suivants :

- L'élaboration et la mise en œuvre de dispositifs d'amélioration de l'habitat privé (OPAH, traitement d'îlots dégradés),
- L'organisation de l'aide de la CUCM aux bailleurs pour le logement social et la coordination de la stratégie communautaire d'attribution et de peuplement,
- L'accompagnement au renouvellement urbain et à la production d'une nouvelle offre d'habitat public et privé,
- La mise en œuvre du schéma départemental des gens du voyage.

S'agissant de l'Habitat privé, la Communauté Urbaine va devoir intensifier son action pour développer de nouveaux dispositifs opérationnels de rénovation de l'habitat privé dégradé et elle a besoin d'être plus présente dans l'accompagnement des nouveaux projets d'habitat, afin de s'assurer de la réponse aux nouveaux besoins sociaux identifiés et à la déclinaison des objectifs du PLH.

Sur le volet Habitat public, une stratégie communautaire doit être définie afin d'orienter de manière cohérente ses aides au développement du logement social sur le territoire. Elle permettra de renouveler le partenariat avec les bailleurs sociaux. La Communauté Urbaine devra également piloter plusieurs exercices obligatoires (Cf. Loi Elan) : l'animation de la conférence intercommunale pour le logement (CIL) pour faire vivre une stratégie partenariale d'attribution, élaborer une convention intercommunale d'attribution (CIA) et mettre en place un Plan partenarial de gestion de la demande de logement social (PPGD).

Aujourd'hui, le service Habitat est composé de :

- 1 chef de service (catégorie B à A dans les filières administratives et techniques), qui doit élaborer, suivre et mettre en œuvre le PLH, gérer les outils d'observatoire de l'habitat, participer aux instances d'élaboration et d'évaluation des politiques de l'habitat, piloter l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH-RU, organiser et suivre la reconduction de l'OPAH communautaire, suivre l'élaboration de la programmation des logements locatifs, piloter l'élaboration du PRU d'Harfleur avec l'ANRU, mettre en œuvre le schéma départemental d'aires d'accueil et d'habitat des gens du voyage.
L'agent occupant le poste de chef de service a fait valoir l'ouverture de ses droits à la retraite, à compter d'avril 2023.
- 1 chargé de mission Habitat et rénovation urbaine (catégorie B à A filière administrative), en appui du chef de service, dont les missions portent essentiellement sur les dossiers OPAH et BIMBY, OPAH-RU, Rénovation urbaine, Réforme obligatoire des attributions de logements sociaux, Appui à l'élaboration des documents cadre (convention intercommunale d'attribution des logements sociaux, plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs), Contrat de ville : sous la responsabilité du coordinateur contrat de ville ;
- 1 assistant administratif habitat (catégorie C filière administrative), dont les missions portent sur la gestion administrative du service, sa gestion financière (suivi du budget, suivi de la consommation des crédits et de la trésorerie), le suivi administratif et financier de l'OPAH, le suivi des subventions aux opérations d'habitat social, la production de données de l'observatoire du logement.

Ce dernier poste est vacant depuis le 1^{er} janvier 2021 suite au départ d'un agent. Les activités de ce poste ne correspondent plus aujourd'hui au besoin du service.

Le service Habitat a besoin d'être renforcé pour :

- Développer sa politique en matière d'habitat public (élaboration de la stratégie Habitat publique de la CUCM, redéfinition du cadre partenarial avec les bailleurs sociaux, animation de la CIL, élaboration de la CIA et du PPGDID, animation et suivi de la Convention TPBF avec les bailleurs, coordination du contrat de ville).
- Dégager le chargé de mission Habitat d'une charge de travail trop importante pour lui permettre de consacrer plus de temps au renforcement de l'intervention de la CUCM pour l'amélioration de l'Habitat privé (nouveaux partenariats et dispositifs opérationnels), à la coordination de projets complexes : PRU Harfleur et traitements des îlots urbains dégradés et à la mise à plat de la politique d'accueil des gens du voyage.
- Dégager le chef de service pour lui permettre de développer ses missions stratégiques et de supervisions (mise en œuvre du PLH, évolution du volet Habitat du PLUI, Développement de nouveaux partenariats, de nouvelles actions innovantes...).

Il est donc proposé, à la faveur du départ en retraite du chef de service Habitat et compte tenu des enjeux sur la politique publique de l'Habitat de réorganiser le service comme suit :

1. Chef de service : il est proposé que ce poste puisse être pourvu par voie de mobilité interne.
2. Chargé de mission Habitat : le poste et les missions sont recentrés sur l'habitat privé, la conduite du PRU et les gens du voyage. Les missions relatives à la réforme des attributions de logements sociaux et au suivi du contrat de ville basculeraient sur le poste de chargé de mission dont il est proposé la création ci-dessous.
3. Suppression – Création de poste : Il est proposé de supprimer l'emploi permanent d'assistant administratif habitat relevant du cadre d'emplois d'adjoint administratif territorial (cat. C) et de créer un emploi permanent de chargé de mission Habitat calibré de B à A de la filière administrative ou technique dont les missions seront :
 - Elaboration de la stratégie habitat public de la CUCM,
 - Redéfinition du cadre partenarial avec les bailleurs sociaux (suivi des conventions en cours, élaboration des nouvelles conventions, suivi des CUS).
 - Animation de la CIL,
 - Elaboration de la CIA et du PPGDID,
 - Animation et suivi de la Convention TPBF avec les bailleurs.
 - Coordination du contrat de ville.
4. Nouveau rattachement hiérarchique du Chef de projet PVD – ORT

Il est proposé d'ajuster l'organisation du service Habitat en rattachant le poste de Chef de projet PVD – ORT service Habitat, pour des raisons suivantes de continuité du service et transmission du dossier et de cohérence de positionnement dans le service Habitat – Renouvellement urbain : Le volet Habitat est un volet majeur des conventions PVD et un volet obligatoire des conventions ORT.

Cette proposition de réorganisation a fait l'objet de réunions d'échange et d'entretiens individuels avec les agents.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- De supprimer l'emploi permanent d'assistant administratif habitat relevant du cadre d'emplois d'adjoint administratif territorial (cat. C) au sein du service Habitat et Renouvellement Urbain – Direction Prospective et Développement ;
- De créer un emploi permanent à temps complet de chargé de mission Habitat calibré de B à A de la filière administrative ou technique ;
- D'autoriser le cas échéant, Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir avec le candidat retenu si aucun agent titulaire ne pouvait être recruté ;

- De mettre à jour le tableau des effectifs ;
- D'imputer la dépense sur la ligne du budget correspondant.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 14 novembre 2022
et publié, affiché ou notifié le 14 novembre 2022

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DM', written over a horizontal line.

LE PRESIDENT,

David MARTI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DM', written over a horizontal line.